

 métropole <small>ROUEN NORMANDIE</small>	<h2>APPEL A PROJETS ESR 2026</h2> <h3>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, ALLOCATIONS DOCTORALES, PLATEFORME, CAMPUS ET VIE ETUDIANTE</h3>
---	---

L'enseignement supérieur et la recherche constituent des facteurs de croissance économique d'un territoire et de réels marqueurs de son attractivité. C'est pourquoi la Métropole, au titre des lois NOTRe et MAPTAM, accompagne leur développement dans le cadre de dispositifs de soutien aux projets des établissements d'enseignement supérieur et aux structures de recherche qui contribuent à son rayonnement.

Afin de proposer un environnement propice à la recherche et à la formation, la Métropole Rouen Normandie souhaite contribuer à la structuration de ses différents campus, favoriser la présence sur le territoire d'équipements scientifiques et accompagner les stratégies de différenciation et d'excellence des laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur.

Le présent Appel à Projets ESR contribue ainsi, aux côtés d'autres dispositifs, à la mise en œuvre de la politique métropolitaine de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

A ce titre, il vise plus particulièrement à soutenir des projets susceptibles de contribuer à :

- **Confirmer l'excellence académique** - Objectif : Garantir une offre globale de qualité, en formation (initiale et continue), recherche (fondamentale et appliquée) et innovation en positionnant Rouen comme un centre universitaire de stature internationale, reconnu notamment dans ses thématiques d'excellence
- **Offrir un accueil de qualité aux différents publics de l'ESR et intégrer les campus dans la vie de la cité** - Objectif : Prendre en compte l'ensemble des dimensions qui fondent la qualité de vie des acteurs de l'ESR et donner un cadre ambitieux et équilibré à l'aménagement des campus pour en faire des lieux de vie et d'animation scientifique, économique et socio-culturelle
- **Faire de l'ESR un levier du développement économique** - Objectif : Fluidifier la continuité entre recherche, innovation, création et attraction de nouvelles activités et maximiser l'insertion professionnelle des étudiants
- **Internationalisation - Attirer ici et rayonner là-bas** - Objectif : Renforcer, grâce à l'ESRI rouennais, l'attractivité de la Métropole au plan international en faisant de chaque étudiant, enseignant et chercheur un ambassadeur du territoire
- **Faire rayonner l'ESR métropolitain** - Objectif : Inscrire l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation comme des leviers majeurs et structurants du développement du territoire pour en accroître la visibilité et la notoriété
- **• Analyser et évaluer les politiques publiques liées à la transition sociale et écologique** – Objectif : Mobiliser l'expertise de l'enseignement supérieur et de la recherche pour mieux comprendre les transformations sociales et environnementales, développer des outils d'analyse et de mesure de leurs impacts, et éclairer l'action publique afin de soutenir des stratégies territoriales plus justes, résilientes et durables.

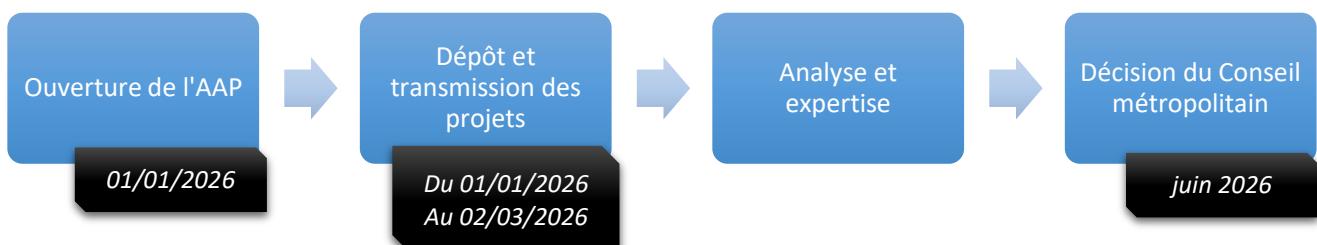
I. CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJET

I.A Bénéficiaires et volets de l'appel à projets

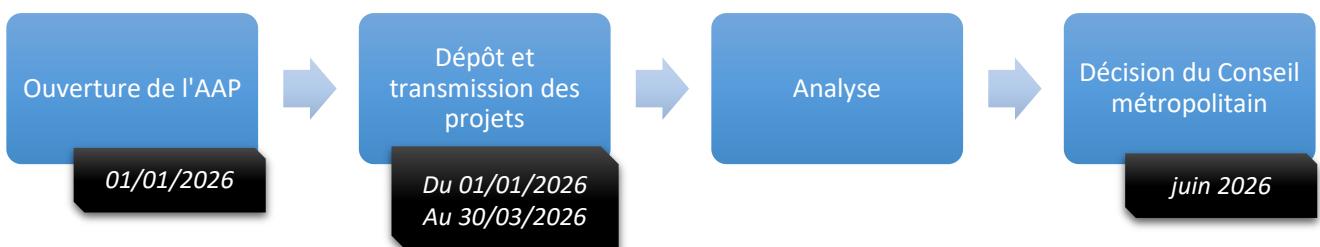
Volet	Projet vise à	Bénéficiaire	Financements possibles	Soutien	Enveloppe 2026
Enseignement supérieur	➤ Développer une innovation pédagogique ➤ Développer une formation dans un champ métropolitain prioritaire ➤ Développer la culture entrepreneuriale étudiante ➤ Améliorer le lien avec le monde économique	Etablissements d'enseignement supérieur publics, privés et associations (sous conditions)	Fonctionnement – max 80% Investissement – max 50%	De 50 000 à 150 000 €	500k€
	➤ Déployer un programme de recherche	Organismes publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur publics, privés et associations (sous conditions)		De 50 000 à 150 000 €	
Allocation doctorale	➤ Réaliser une thèse	Etablissement employeur des doctorants inscrits dans un laboratoire académique de recherche métropolitain	Max 50%, en co-financement avec le dispositif régional	2 Allocations doctorales possibles pour 2026	120k€
Plateforme	➤ Développer un outil de recherche ➤ Renforcer les compétences d'une plateforme existante ➤ Renforcer l'ouverture d'une plateforme aux acteurs économiques	Organismes publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur publics, privés et associations (sous conditions)	Fonctionnement – max 50% Investissement - max 50%	De 100 000 à 300 000€	400k€
Campus et Vie étudiante	➤ Contribuer à la structuration et la dynamique des campus ➤ Participer à la promotion et au rayonnement de l'ESR métropolitain ➤ Proposer une offre de services innovants à destination des acteurs de l'ESR	Etablissements d'enseignement supérieur publics, privés et associations (sous conditions) Projets obligatoirement portés par plusieurs établissements ou ouverts aux autres établissements	Fonctionnement – max 80% Investissement - max 50%	De 15 000 à 50 000 €	100k€
Manifestation et colloque	➤ Organiser une manifestation ou un colloque dans un objectif de diffusion du savoir universitaire et scientifique	Organismes publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur publics, privés et associations (sous conditions)	Fonctionnement max 50%	7 500 € max	20k€

I.B Calendrier 2026

I.B.1 Dispositifs Enseignement supérieur, Recherche, Plateforme, Campus et Vie étudiante

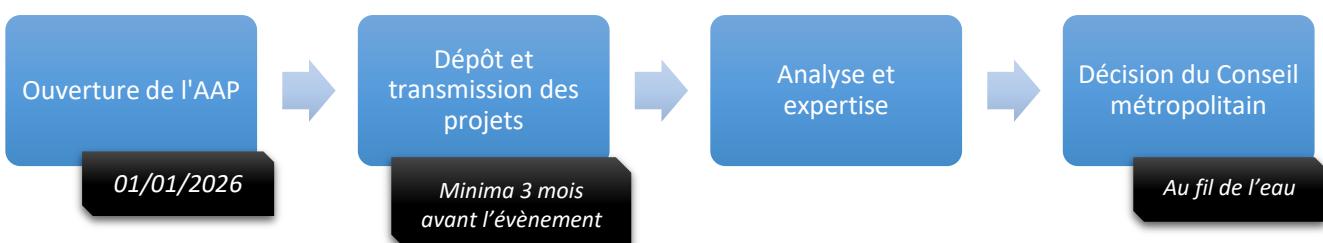


I.B.2 Dispositif Allocations doctorales



NB : la date limite de dépôt est celle du dossier complet par l'établissement sur le site de la Métropole. Si le dossier fait l'objet d'une expertise par la ComUE Normandie Université, il doit préalablement être déposé par le porteur sur la plateforme ComUE au plus tard le 23 janvier 2026 (<https://aap.normandie-univ.fr/>).

I.B.3 Dispositif Colloque



I.C Procédure

I.C.1 Recevabilité des projets

L'Appel à Projets ESR 2026 est ouvert le 01/01/2026. Les dossiers devront impérativement être soumis par les établissements tutelles des laboratoires, entités d'enseignement et associations de Campus à la Métropole Rouen Normandie au plus tard :

- le 02/03/2026 à 14h pour les dispositifs Enseignement supérieur, Recherche, Plateforme, Campus et Vie étudiante,
- le 30/03/2026 à 14h pour le dispositif Allocation doctorale,
- 3 mois avant l'évènement pour le dispositif Colloque.

I.C.2 Dépôt du dossier

Le téléchargement des dossiers de candidature s'opère à partir du 01/01/2026 sur le site de la Métropole. Le dépôt du dossier et de l'ensemble des pièces justificatives doit être faite directement en ligne sur le site de la Métropole : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/infos-pro/enseignement-superieur-et-recherche>

I.C.3 Evaluation des projets

L'ensemble des projets est soumis à une instruction pilotée par la Direction du Développement Economique de la Métropole Rouen Normandie en association avec les différents services concernés pour faire appel aux expertises techniques nécessaires à l'évaluation des projets.

Les projets présentés feront l'objet d'une sélection basée sur le respect des conditions d'éligibilité indiquées dans le règlement et des modalités spécifiques contenues dans le présent appel à projets.

Ces projets seront présentés à une commission d'élus comprenant les éléments techniques des services de la Métropole ainsi que l'avis consultatif des représentants des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

La décision finale d'attribution des subventions sera rendue après arbitrage des élus métropolitains et approuvée par délibération des instances délibérantes métropolitaines en juin 2026 (hors dispositif colloque). Les décisions sont ensuite notifiées aux établissements bénéficiaires.

I.C.4 Modalités de paiement

La subvention sera versée :

- En une fois sur présentation du bilan détaillé et des dépenses acquittées pour le dispositif colloque.
- En deux fois pour les dispositifs Enseignement supérieur, Recherche, Plateforme, Campus et Vie étudiante. Un premier versement interviendra sur présentation de justificatifs attestant de la mise en œuvre opérationnelle du projet et le solde à l'issue du projet sur transmission d'un bilan détaillé et des dépenses acquittées.
- En trois fois pour le dispositif Allocations doctorales. Un premier versement interviendra sur présentation du contrat du doctorant et de l'attestation de cofinancement de la Région ; le second sur présentation d'un rapport annuel et d'un état des dépenses acquittées ; le solde sur présentation du rapport final et d'un état récapitulatif de l'ensemble des dépenses acquittées.

I.D Contacts

I.D.1 Référents structures

Les structures éligibles aux dispositifs de l'AAP ESR ont désigné un référent interne pour vous accompagner dans la conception et la gestion de la transmission des projets. Ces référents doivent constituer votre premier contact en vue du dépôt d'un projet.

STRUCTURE	REFERENT AAP ESR	MESSAGERIE	TELEPHONE
CESI	Anne LOUIS	alouis@cesi.fr	07 62 46 32 71
CNAM	Hélène ELIE	helene.elie@lecnam.net	
ENSAN	Alina CHISLIAC	alina.chisliac@rouen.archi.fr	02 32 83 42 22
ERFPS	Fabienne DAR CET	fabienne.darcet@chu-rouen.fr	02 32 88 80 84
ESADHAR	Marie-José OURTILANE	marie-jose.ourtilane@esadhar.org	02 32 08 31 08
ESIGELEC	Annabelle MORICE	annabelle.morice@esigelec.fr	02 32 91 54 28
INSA	Eugénie GOURICHON	eugenie.gourichon@insa-rouen.fr	02 32 95 65 12
IRTS-IDS	Nathalie LAZARO	nathalie.lazaro@irtsnormandie.ids.fr	02 32 83 25 17
LANIMEA	Thierry SOTO	thierry.soto@lanimea.com	02 32 18 77 27
NEOMA	Anne LEROY Natalia LECLERCQ	anne.leroy@neoma-bs.fr Natalia.leclercq@neoma-bs.fr	02 32 82 47 09 02 32 82 47 13
UNILASALLE	Caroline BAILLEUL	caroline.bailleul@unilasalle.fr	02 32 82 91 22
UNIVERSITE	Philippe MOGUEROU	metropoleurn@listes.univ-rouen.fr	07 78 63 09 03
Campus SIRN	Philippe EUDELINÉ	philippe.eudeline@nae.fr	
Campus Santé	Dorothée FOUCHAUX	dorothee.fouchaux@univ-rouen.fr	02 35 14 82 24
CHU	Julien BLOT Delphine PICOCHE	julien.blot@chu-rouen.fr delphine.picoche@chu-rouen.fr	02 82 88 88 65

I.D.2 Métropole Rouen Normandie

Pour tout renseignement complémentaire concernant les modalités générales de l'Appel à Projets ESR, vous pouvez contacter les services de la Métropole Rouen Normandie par courriel :
sophie.gaillard@metropole-rouen-normandie.fr et/ou guillaume.plancon@metropole-rouen-normandie.fr

II. DISPOSITIF ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

II.A Objectifs

Le dispositif vise à soutenir des projets structurants et différenciants contribuant à accroître l'attractivité et l'internationalisation du territoire, en lien avec les domaines d'excellence des établissements d'enseignement supérieur, les thématiques stratégiques identifiées par la Métropole et ses propres politiques publiques.

Le soutien porte sur des projets novateurs à l'échelle de l'établissement porteur, pouvant concerner des actions relatives à l'ensemble du parcours étudiant – orientation, cursus au sein de l'établissement, insertion professionnelle.

En cas de succès, il est également indispensable de présenter les modalités permettant de pérenniser le projet et ainsi d'identifier la capacité de l'établissement porteur à continuer à développer les actions du projet et, le cas échéant, de le déployer à une plus grande échelle. Ainsi, les demandes d'aides concernant des actions récurrentes de l'établissement ne seront pas acceptées ; c'est le cas par exemple des forums, manifestations, festivals de rentrée, etc.

Le soutien métropolitain sera compris entre 50 000 et 150 000 euros pour l'ensemble du projet. L'enveloppe budgétaire commune consacrée aux dispositifs Enseignement supérieur et Recherche est de 500 000 euros au titre de l'année 2026.

II.B Priorités métropolitaines

La Métropole Rouen Normandie souhaite accompagner prioritairement des projets permettant :

- **D'accélérer les transitions écologiques, industrielles et sociales et de relever les grands défis sociaux en matière d'environnement, de numérique, de santé et de résilience des territoires**, notamment par la création de nouvelles offres de formation ou le renforcement de celles existantes ;
- **D'accroître l'attractivité et la visibilité des établissements**, notamment par l'internationalisation des formations et plus particulièrement de master, l'accueil d'enseignants chercheurs confirmés et reconnus au plan international, la mise en œuvre de moyens mutualisés entre établissements pour renforcer leur attractivité à l'international et faciliter, par plus de coordination, leurs accès aux programmes nationaux et européens ;
- **De renforcer le lien avec le monde socio-économique**, notamment par accompagnement des activités ou initiatives qui favorisent le développement d'une culture entrepreneuriale et d'entreprise, mais aussi les interactions et les échanges entre les étudiants et les futurs employeurs/décideurs afin de faciliter la compréhension mutuelle en vue de futures collaborations comme des recrutements (stagiaires, alternants, jeunes diplômés) ou encore des projets pédagogiques.

III. DISPOSITIF RECHERCHE

III.A Objectifs

Le dispositif vise à soutenir des projets de recherche contribuant à renforcer l'expertise territoriale dans les domaines scientifiques stratégiques, à développer le potentiel d'innovation des acteurs du territoire ainsi qu'à répondre aux grands défis sociaux et environnementaux actuels.

Le dispositif est ouvert à toutes les disciplines scientifiques et porte sur la recherche fondamentale comme appliquée.

Par ailleurs, la Métropole souhaite encourager les collaborations entre équipes de recherche présents sur son territoire et favoriser l'émergence de projets inter-établissements, potentiellement interdisciplinaires. Cette dimension collaborative devra être étayée dans le dossier de candidature.

Le soutien métropolitain sera compris entre 50 000 et 150 000 euros pour l'ensemble du projet.

L'enveloppe budgétaire commune consacrée aux dispositifs Enseignement supérieur et Recherche est de 500 000 euros au titre de l'année 2026.

III.B Priorités métropolitaines

La Métropole Rouen Normandie souhaite accompagner prioritairement des projets permettant :

- **D'accélérer les transitions écologique, industrielle, environnementale, énergétique et sociale et de relever les grands défis sociaux en matière de numérique, de mobilité, de santé et de résilience des territoires.**
Les perspectives de retombées des projets pour le territoire devront être identifiées et argumentées (appui de politiques publiques et éclairage de la décision, ressourcement de pratiques d'acteurs, partage d'expertise, etc.).
- **De mesurer et caractériser les écosystèmes économiques et territoriaux œuvrant pour la transition écologique et sociale**, afin d'identifier leurs dynamiques, leurs interactions et leurs leviers d'action au service du développement durable du territoire. Les retombées attendues devront être précisées : appui à la conception et à l'évaluation de politiques publiques, éclairage des stratégies territoriales, amélioration de la coordination des acteurs, partage d'expertise et diffusion de connaissances utiles à l'accompagnement des transitions.
- **De favoriser l'innovation des filières économique du territoire**, notamment les projets visant à favoriser la modernisation de l'outil de production industrielle et améliorer la compétitivité par l'innovation et l'évolution technologique, dans une démarche d'économies des ressources naturelles et d'amélioration des organisations.
Les candidats devront consolider leurs arguments sur les perspectives de retombées économiques des travaux envisagés en s'appuyant sur des engagements de partenaires témoignant de stratégies communes (entreprises, pôles de compétitivité, filières etc.).
- **D'œuvrer dans une démarche de recherche en médecine de précision**, en cherchant à mieux comprendre les différences entre patients pour améliorer le diagnostic, le suivi ou les traitements.
Les retombées attendues devront être précisées : avancées de la connaissance, amélioration du parcours de soins, outils d'aide à la décision pour les professionnels, nouvelles pratiques ou organisations, diffusion des résultats de recherche, ainsi que les bénéfices potentiels pour les acteurs de santé et pour le territoire.

IV. DISPOSITIF ALLOCATIONS DOCTORALES

IV.A Objectifs

Le dispositif vise à soutenir des projets de recherche en cofinançant à 50% des allocations de recherche doctorale, en complémentarité de la Région dans le cadre de son dispositif de soutien aux doctorants

à 50%. Sont exclus du dispositif les projets éligibles au dispositif national CIFRE ainsi que les allocations doctorales intégrées dans le cadre d'une demande de soutien au titre du dispositif Recherche du présent Appel à projets.

Au titre de l'Appel à projets ESR 2026, 2 projets de thèse seront sélectionnés au maximum.

IV.B Priorités métropolitaines

La Métropole Rouen Normandie souhaite accompagner prioritairement des projets permettant :

- **D'accélérer les transitions industrielle, environnementale, énergétique et sociale et de relever les grands défis sociétaux en matière de numérique, de mobilité, de santé et de résilience des territoires ;**
- **De favoriser l'innovation des filières économique du territoire**, notamment les projets visant à favoriser la modernisation de l'outil de production industrielle et améliorer la compétitivité par l'innovation et l'évolution technologique.

Les projets devront s'inscrire prioritairement dans l'un des domaines Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (S3) 2021-2027 :

- Préserver et transformer durablement les ressources agricoles, marines, sylvicoles et les systèmes de production
- Développer un mix énergétique vers zéro émission carbone
- Transformer les process industriels pour une industrie performante, durable et digitale
- Développer de nouvelles solutions de mobilité bas-carbone efficientes et sécurisées
- Accélérer les synergies et l'innovation vers une médecine 5P humaine et animale
- Faire de la Normandie un territoire résilient en matière de maîtrise des risques

Les projets seront prioritairement sélectionnés en fonction de leur qualité scientifique. L'établissement devra à ce titre fournir, pour chaque projet déposé, 2 expertises scientifiques externes (hors périmètre normand) identiques à celles transmises à la Région Normandie. Les courriers de soutien ne sont pas recevables en tant qu'expertises.

Sur la base de ce critère et en cas de demandes de co-financement supérieures au nombre d'allocations doctorales possible, un arbitrage complémentaire sera opéré au regard des thématiques métropolitaines prioritaires.

Les établissements devront parallèlement procéder au dépôt de leur dossier de demande de co-financement sur le site Internet de la Région Normandie.

V. DISPOSITIF PLATEFORMES

V.A Objectifs

Ce dispositif vise à favoriser l'acquisition d'équipement scientifiques structurants et mutualisés au sein des communautés d'enseignement supérieur et de recherche, et accessibles directement - ou à travers

des projets de RDI collaboratifs - aux acteurs socio-économiques. Les projets doivent ainsi s'inscrire dans un objectif de développement de l'innovation et de transfert de technologies. Des équipements n'ayant pas cette dimension mais permettant la différenciation et l'excellence des travaux d'une équipe de recherche pourront, au cas par cas, bénéficier de ce dispositif. Les projets doivent permettre :

- De **compléter l'écosystème métropolitain**, en créant de nouvelles plateformes ciblant des thématiques-clés, axées sur des spécialisations métropolitaines ou des thématiques émergentes, et renforçant l'équilibre des compétences technologiques existantes ;
- **D'initier ou renforcer l'ouverture de ces équipements structurants** aux acteurs socio-économiques ;
- De **développer des plateformes existantes** pour en étendre les compétences et capacités.

La Métropole sera à la fois attentive à la dimension inter-établissement des projets et au lien avec les partenaires du monde socio-économiques.

Le soutien métropolitain sera compris entre 100 000 et 300 000 euros pour l'ensemble du projet. L'enveloppe budgétaire consacré au dispositif Plateforme est de 400 000 euros au titre de l'année 2026.

V.B Priorités métropolitaines

La Métropole Rouen Normandie souhaite accompagner prioritairement des projets mutualisés entre plusieurs équipes ou communautés de recherche et/ou d'enseignement supérieur et permettant :

- **La réalisation de programme de recherche visant les priorités du soutien métropolitain à la recherche** : accélération des transitions industrielle, environnementale, énergétique et sociale, défis sociaux en matière de mobilité, de santé et de résilience ainsi que l'innovation des filières économique du territoire ;
- **L'ouverture de ces équipements** à des actions de formation (initiale et continue) ;
- La réalisation de **projets collaboratifs** d'innovation ou de formation avec les structures de transfert de technologie, ainsi qu'avec les entreprises et les filières régionales ;
- Outre leur mutualisation au sein du monde académique, ces équipements devront, dans toute la mesure du possible, **être ouverts aux acteurs socio-économiques** notamment à travers des temps d'utilisation dédiés, des projets collaboratifs de RDI, ou de formation, des prestations, etc.

VI. DISPOSITIF CAMPUS ET VIE ETUDIANTE

VI.A Objectifs

Le dispositif vise à soutenir des projets œuvrant à la structuration, au développement et à la dynamisation des campus ainsi que ceux améliorant l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur par les services offerts aux étudiants et d'apporter à ceux-ci un environnement de qualité, des conditions d'accueil et une offre de services appropriés.

Le soutien porte sur des projets portés par plusieurs établissements et/ou ouverts aux autres établissements. Les projets internes aux établissements et bénéficiant à leurs seuls étudiants sont exclus.

En cas de succès, il est également indispensable de présenter les modalités permettant de pérenniser le projet et ainsi d'identifier la capacité de l'établissement porteur à continuer à développer les actions du projet et, le cas échéant, de le déployer à une plus grande échelle.

Le soutien métropolitain sera compris entre 15 000 et 50 000 euros pour l'ensemble du projet. L'enveloppe budgétaire consacrée au dispositif Campus et Vie étudiante est de 100 000 euros au titre de l'année 2026.

VI.B Priorités métropolitaines

La Métropole Rouen Normandie souhaite accompagner prioritairement des projets permettant :

- **Contribuer à la structuration et à la dynamique des campus**, notamment par le biais de la réalisation de schémas directeurs, de projets novateurs qui favorisent une vie de campus ;
- **Participer à la promotion et au rayonnement de l'ESR métropolitain**, notamment par le biais de projets d'envergure permettant d'identifier la Métropole comme un territoire étudiant, de dispositifs de communication adaptés ;
- **Proposer une offre de services innovants** confortant la qualité de vie des différents acteurs de l'enseignement supérieur ;
- **Développer des actions en faveur de l'entreprenariat étudiant** à l'échelle de plusieurs établissements sur le territoire.

VII. DISPOSITIF MANIFESTATION ET COLLOQUE

Le dispositif de soutien vise à accompagner et à favoriser l'organisation sur le territoire métropolitain de manifestations et colloques dans un objectif de diffusion du savoir universitaire et scientifique. Il s'inscrit dans une volonté de renforcement de l'image et de l'attractivité du territoire et des secteurs d'excellence spécifiques qu'il accueille.

Le soutien porte sur des évènements portés des organismes de recherche et d'enseignement supérieur implanté sur le territoire de la Métropole ou toute structure (type Association Loi 1901) implantée sur le territoire de la Métropole et/ou œuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation ou de la diffusion de la culture scientifique. Dans ce cas, la structure devra présenter une lettre de soutien d'un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur pour l'organisation de l'évènement concerné.

Les évènements répondant aux critères optionnels définis dans le règlement d'aide spécifique seront valorisés :

- Présenter un caractère pluridisciplinaire et transversal ;
- Être porté conjointement par plusieurs établissements ;

- Pour lesquels la dimension internationale est favorisée, notamment par la présence d'intervenants étrangers ;
- Pour lesquels un programme - organisé par Rouen Normandie Tourisme et Congrès ou toute autre structure fournissant cette prestation - visant à faire découvrir aux participants le territoire de la Métropole est parallèlement proposé ;
- Dont l'organisateur s'est engagé auprès de la Métropole dans une démarche de labellisation « Eco-manifestation ».

Le soutien métropolitain ne pourra excéder 7 500 euros et 50% maximum des dépenses subventionnables.

L'enveloppe budgétaire consacrée au dispositif Manifestation et colloque est de 20 000 euros au titre de l'année 2026.